

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDEMNITÉS
(art. L 2123-20-1 du code général des collectivités territoriales)

POPULATION (totale au dernier recensement avant le dernier renouvellement général des conseils municipaux – recensement du 1er janvier 2026) : **1 006 habitants**

I - MONTANT DE L'ENVELOPPE GLOBALE (maximum autorisé)

Indemnité maximale du maire + Indemnités maximales des adjoints (nombre théorique)

Maire 55.7 % de l'indice brut 1 027 + 3 adjoints x 21.38 % de l'indice brut 1 027 = 4 926.05 €

II - INDEMNITÉS ALLOUÉES

Bénéficiaires	Indemnités (allouée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique)	Total en %
1^{er} adjoint BARBIER Mathieu	21.38 %	100 %
2^{ème} adjointe DRON Rachel	21.38 %	
3^{ème} adjoint BLANCHARD Emmanuel	21.38 %	